

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	27

Vote
UNANIMITE
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 8 juillet 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 03/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 03/07/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, Mme CHAUVEAU Cécile donne procuration à M. TAUPIN Laurent, Mme CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, Mme PREZELIN Séverine donne procuration à Mme LEBEAU Sonia, M. FOURMY Guy donne procuration à M. ROUANET Nicolas.

Absents : M. COME Laurent, Mme MASSE Karine, Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique.

A été nommée secrétaire : Mme LEBEAU Sonia.

DEL2025-073 – Décision modificative n°1 au budget général de la Communauté de communes du Sud-Est Manceau

Dans le cadre des travaux de construction du multi accueil situé à Changé, les clauses du marché prévoient le versement d'une avance au titulaire du marché, à sa demande.

Deux entreprises ont fait valoir cette possibilité :

- L'entreprise ANVOLIA, titulaire du LOT 14 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire pour un montant d'avance de 10 217.22 € TTC
- L'entreprise MENUISERIE DUBOIS, titulaire du LOT 8 - Menuiseries intérieures bois pour un montant d'avance de 8 326.30 € TTC

Ces factures ont été réglées en 2024 sur l'opération 49 – Multi accueil au compte 238, avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles pour un total de 18 543.52 €.

Le remboursement des avances s'impute sur les sommes dues au titulaire quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché. Le remboursement de l'avance doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le

titulaire atteint 80 % du montant toutes taxes comprises du marché. Le remboursement de ces avances doit avoir lieu sur l'exercice 2025.

Cette opération engendre des écritures « techniques » d'ordre budgétaires en dépenses et en recettes d'investissement (pas de mouvement de trésorerie).

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 041 (opérations patrimoniales).
- Compte 2313 Constructions (en cours).

- Recettes d'investissement :

- Chapitre 041 (opérations patrimoniales).
- Compte 238, avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget général suivante :

Investissement			
Sens	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	041 – Opérations patrimoniales	2313 - Constructions (en cours)	+ 18 550,00 €
Recettes	041 – Opérations patrimoniales	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 18 550,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Pagné-l'Evêque, le 08/07/2025

Le Président
M. Nicolas ROUANET

La secrétaire de séance
Mme Sonia LEBEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250708-DEL2025-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025